



Plan Local d'Urbanisme intercommunal
TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
ex CC de la Région d'Orgelet

7. Plan des servitudes d'utilité publique
A0 - 1. 5000°

NOGNA

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le 30/06/2023

PLUi approuvé le 03/04/2024

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024



Servitudes d'utilité publique

Thème des équipements sportifs
JS1 - Équipements sportifs protégés

Thème des télécommunications
PT2LH - Zone spéciale de dégagement

Thème du transport et de la distribution d'électricité

I4 - Lignes électriques 2ème catégorie
réseau-hta
réseau-souterrain-hta
poste électrique

I4 - Lignes électriques 3ème catégorie
Ligne THT 63 kV
Ligne THT 225kV

Thème de l'implantation
EL7 - Servitude d'alignement

Thème des risques
PM1 - PPRN Mouvements de terrain
ZONE 1
ZONE 2
ZONE 3

Thème du patrimoine
AC4 - ZPPAUP devenue SPR
AC1 - Monuments historiques
AC1 - Périmètre protection MH
AC1 - PDA Bourg d'Orgelet et Hameau de Sézéria

Thème de l'hygiène et de l'eau
AS1 - Périmètre de protection immédiate
AS1 - Périmètre de protection rapprochée
AS1 - Périmètre de protection éloignée
AS1 - captages

La servitude PT3 n'a pas pu être représentée faute de données suffisantes.
Il est nécessaire de contacter le gestionnaire en cas de travaux.

0 250 500 m